ID: 019-211911300-20240405-DCM2024023-BF

Commune de LIGINIAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 5 avril 2024 à 20h00 selon convocation en date du 22 mars 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

<u>Présents</u>: M BIVERT - Mme VIGNAL - Mrs VINCENT - SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIERE.

Absents excusés :

Mme MINARD (a donné procuration à Madame BRAULT)

M VERNIENGEAL (a donné procuration à M TRONCHE)

Secrétaires de séance : M MICHOUX et Mme BRAULT

Délibération N°2024-020 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 budget communal

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif de la COMMUNE de l'année 2023 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 272 154.82 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : 18 821.96 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023 :

Solde d'exécution de l'exercice : - 213 739.14 €

Solde d'exécution cumulé : - 194 917.18 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 : 194 917.18 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

 Résultat de l'exercice :
 276 956.87 €

 Résultat antérieur :
 272 154.82 €

 Total à affecter :
 549 111.69 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par le crédit du compte 1068 sur le budget 2024 : 194 917.18 €
- ➤ Affectation complémentaire « en réserve » au crédit du compte 1068 sur le budget 2024 : 200 000.00 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au compte R002 : 154 194.51 €

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 5 avril 2024.

Au registre sont les signatures

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	11
Contre	0
Abstention	2

